



Les flux commerciaux des produits agricoles et agroalimentaires des DROM, bilan 2023

Août 2024. Note Observatoire EAOM n°2024 02

Malgré les diverses contraintes et les enjeux auxquels fait face l'agriculture ultramarine, le secteur agricole demeure un levier important dans les Départements et Régions d'Outre-mer (DROM), et assure l'approvisionnement local et international des marchés en produits frais. Cependant, le secteur connaît un déficit commercial important du fait des faibles niveaux des exportations par rapport à ceux des importations, nettement plus importants. Toutefois, des disparités existent au sein des départements, notamment dans les exportations.

Cette note présente l'état des lieux du commerce extérieur des produits agricoles et agroalimentaires dans les cinq Départements d'Outre-mer (DOM), et l'évolution de ces flux commerciaux sur la période 2013-2023, en soulignant les principales disparités entre les départements.

L'étude porte sur les produits agricoles et agroalimentaires destinés uniquement à l'alimentation humaine.

1. Données globales des flux des produits agricoles et agroalimentaires en 2023

Sur le commerce extérieur des produits agricoles et agroalimentaires, les cinq départements de l'Outre-mer (DOM) enregistrent des importations d'une valeur totale de près de 3 milliards contre seulement 393 millions environ d'exportations en 2023 (cf. Tableau 1). Ce déséquilibre important se traduit par un fort déficit commercial de ces produits d'un montant de plus de 2,6 milliards d'euros. Le taux de couverture du commerce extérieur des produits agricoles et agroalimentaires (montant total des exportations rapporté à celui des importations) est de seulement 13 % en moyenne pour les cinq DOM. La valeur de ce ratio est sensiblement plus élevée à la Martinique, en lien avec la part importante de productions destinées à l'exportation (banane, rhum, canne), plus faible en Guadeloupe et à La Réunion, mais nettement plus faible en Guyane dont les exportations restent très limitées et nulle à Mayotte qui n'exporte que très peu de produits agricoles et agroalimentaires.

Tableau 1 : Exportations et importations de produits agricoles et agroalimentaires dans les DROM en 2023.

2023 – milliers d'euros	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble
Exportations (X)	118 245	8 151	107 368	159 282	570	393 616
Importations (M)	639 286	342 770	1 252 472	592 100	248 884	3 075 513
Solde (BC) : X - M	-521 041	-334 618	-1 145 105	-432 819	-248 314	-2 681 897
X / M	18%	2%	9%	27%	0%	13%

BC : Balance Commerciale.

Source : Douanes et FranceAgriMer, réalisé par l'ODEADOM.

Graphique 1 : Exportations, importations et balance commerciale de produits agricoles et agroalimentaires dans les DROM en 2023.



Source : Douanes et FranceAgriMer, réalisé par l'ODEADOM.

Les principaux produits agricoles et agroalimentaires les plus importés sont les boissons et les viandes (dont abats comestibles) qui enregistrent chacun 15 % des importations. Le lait et produits laitiers ainsi que les préparations à base de céréales enregistrent quant à eux respectivement 11 % et 10 % des entrées. Ces quatre types de produits totalisent près de la moitié (51 %) des importations.

Globalement, neuf « lignes » (sur 17) de la nomenclature douanière à deux chiffres représentent 84 % des entrées. Des flux particulièrement importants sont enregistrés pour les viandes à Mayotte et en Guyane par rapport aux importations totales de chacun de ces départements.

Tableau 2 : Principales importations de produits agricoles et agroalimentaires dans les DOM en 2023.

Montant en milliers d'euros	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble
22 - Boissons	108 031	74 947	154 618	78 977	46 764	463 336
02 - Viandes et abats comestibles	85 036	67 048	164 368	83 811	59 485	459 749
04 - Lait et produits laitiers	63 519	32 621	147 800	72 386	19 284	335 610
19 - Préparations à base de céréales	63 456	37 542	130 535	56 170	22 319	310 021
16 - Préparations de viande et fruits de mer	53 747	28 704	104 707	50 951	11 578	249 686
21 - Préparations alimentaires diverses	39 178	18 881	88 745	42 283	17 402	206 489
20 - Préparations de fruits et légumes	41 307	19 573	83 630	38 221	12 947	195 678
10 - Céréales	31 703	5 165	108 396	23 381	22 467	191 112
03 - Poissons et fruits de mer	36 321	9 622	77 868	41 613	4 563	169 987
Ensemble codes 02, 03, 04, 10, 16, 19, 20, 21, 22	522 298	294 103	1 060 666	487 793	216 808	2 581 668
Autres produits agricoles et agroalimentaires	116 989	48 666	191 807	104 307	32 076	493 845

Source : Douanes et FranceAgriMer, réalisé par l'ODEADOM.

Sur les exportations, trois produits se démarquent. Il s'agit des boissons (les rhums constituent 28 % du total export), des fruits (les bananes constituent 26 % du total export) et des sucres (et sucreries) qui enregistrent au total près de 85 % des sorties : respectivement plus d'un tiers (39 %), 30 % et 15 %. La répartition des exportations est assez similaire dans quatre DOM : plus élevé en Martinique (91 %) et en Guadeloupe (87 %), 81 % à la Réunion, 80 % à Mayotte. Le cas de la Guyane diffère largement de celui des autres DOM. Elle n'enregistre que 10 % des exportations de boissons, fruits et sucres. Les exportations guyanaises se concentrent principalement autour des produits de la mer (poissons et fruits de mer), et représente 82 % de ses exportations de produits agricoles et agroalimentaires.

D'autres disparités sont à noter. Les exportations mahoraises sont quasiment exclusivement orientées vers les boissons (80 %). Celles de la Réunion se concentrent plus sur les sucres (42 %), contrairement à celles des deux autres DOM (exception faite de la Guyane) qui sont plus orientées vers les boissons et les fruits : 90 % en Martinique (48 % pour les boissons et 42 % pour les fruits contre 1 % pour les sucres), 75 % en Guadeloupe (39 % pour les boissons et 36 % pour les fruits contre 13 % pour les sucres).

Tableau 3 : Principales exportations de produits agricoles et agroalimentaires dans les DOM en 2023.

Montant en milliers d'euros	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble
22 - Boissons	46 055	650	30 705	77 141	456	155 008
Dont les rhums	32 620	184	18 220	58 882	104	110 010
08 – Fruits	42 343	89	11 178	66 286	0	119 896
Dont les bananes	38 159	0	25	64 445	0	102 629
17 - Sucres et sucreries	14 827	85	44 966	1 090	0,4	60 969
Ensemble codes 08, 17, 22	103 225	824	86 849	144 518	457	335 872
Autres produits agricoles et agroalimentaires	15 021	7 327	20 518	14 764	113	57 743

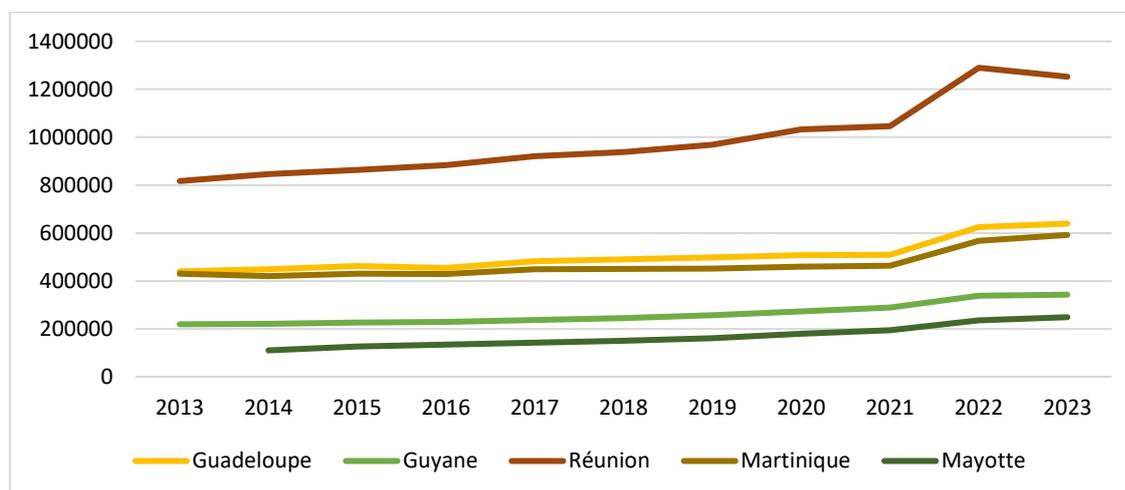
Source : Douanes et FranceAgriMer, réalisé par l'ODEADOM.

2. Evolutions récentes des flux des produits agricoles et agroalimentaires

L'analyse de l'évolution des flux des produits agricoles et agroalimentaires sur une période longue permet d'apporter une analyse plus approfondie et de voir les évolutions dans chaque département.

L'analyse de la valeur (en euros courants) de ces flux sur la période 2013-2023 (cf. Graphique 2) dans les DOM présente une évolution croissante des importations avec un pic de près de 1,3 milliards d'euros en 2022 pour la Réunion.

Graphique 2 : Evolution du montant des importations entre 2013-2023 (en euros courants – milliers d'€).

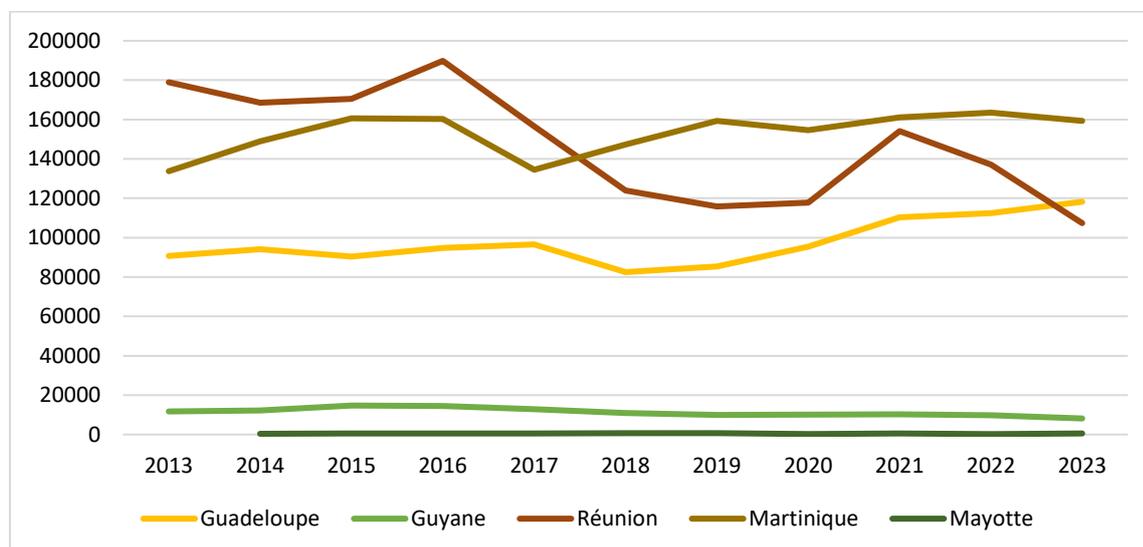


Source : Douanes et FranceAgriMer, réalisé par l'ODEADOM.

Premier importateur des DOM de produits agricoles et agroalimentaires, la Réunion enregistre également la valeur des exportations la plus importante, du moins jusqu'en 2018, avec un pic de 190 millions d'euros en 2016 (cf. Graphique 3). Le département connaît une baisse continue de ses exportations à partir de 2017 pour enfin remonter en 2021 (puis décroître jusqu'en 2023), et tombe même en dessous des exportations de la Martinique à partir de 2018 et de celles de la Guadeloupe en 2023. La Martinique enregistre une croissance assez continue à partir de 2017, la Guadeloupe à partir de 2019 après une chute en 2017.

La Guyane et Mayotte semblent présenter des tendances assez linéaires avec quelques fluctuations : tendance à la baisse pour la Guyane à partir de 2017, baisses importantes pour Mayotte en 2020 et 2022.

Graphique 3 : Evolution du montant des exportations entre 2013-2023 (en euros courants – milliers d'€).



Source : Douanes et FranceAgriMer, réalisé par l'ODEADOM.

Les graphiques 2 et 3 permettent de voir l'évolution du montant des différents flux entre 2013 et 2023 mais restent insuffisants pour estimer l'évolution réelle de ces flux. Pour ce faire, il nous faut calculer les valeurs réelles (en euros constants) de ces montants, c'est-à-dire « déflater » (corriger les valeurs en tenant compte de l'inflation).

En euros constants, les exportations des produits agricoles et agroalimentaires ont en moyenne, pour l'ensemble des DROM (hors Mayotte,) reculé de 20 % alors que, dans le même temps, les importations augmentaient de 26 % (cf. Tableau 4). Le déficit commercial s'est donc sensiblement creusé, passant de 1,5 milliards d'euros en 2013 à 2 milliards en 2023. L'ampleur de l'accentuation de ce déficit est variable selon les DROM, passant de 349 à 441 millions d'euros en Guadeloupe et de 296 à 366 millions d'euros en Martinique. Pour la Réunion, le solde se dégrade encore plus fortement avec un déficit de 969 millions en 2023, contre « seulement » 638 millions d'euros dix ans plus tôt.

Pour Mayotte, le déficit a presque doublé (+92 %) en neuf ans (2014-2023). Il est passé de 110 millions en 2014 à 211 millions d'euros en 2023.

Tableau 4 : Evolution des flux commerciaux entre 2013* et 2023 (€ constants base 2013*).

DOM	Exportations	Importations
Guadeloupe	+10%	+23%
Guyane	-41%	+32%
Réunion	-49%	+30%
Martinique	+1%	+17%
Mayotte ¹	+18%	+92%
Ensemble hors Mayotte	-20%	26%

*De 2014 à 2023 (base 2014) pour Mayotte.

Source : Douanes et FranceAgriMer, réalisé par l'ODEADOM.

¹ Les données pour le département de Mayotte ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2014.

3. Origines et destinations des flux des produits agricoles et agroalimentaires en 2023

Les importations des produits agricoles et agroalimentaires proviennent majoritairement de la France métropolitaine. Celles-ci représentent 71 % des montants importés. Cette proportion est légèrement supérieure en Guadeloupe et en Martinique (respectivement 76 % et 79 %), mais nettement moindre à Mayotte (47 %). Les produits qui ne proviennent pas de l'Hexagone sont, en moyenne pour les cinq DOM, originaires des autres Etats-membres de l'Union européenne à hauteur de 15 % et des pays tiers pour 13 %. Cette dernière proportion est particulièrement élevée à Mayotte où les importations en provenance des pays tiers et d'autres pays de l'Union européenne représentent respectivement 28 % et 23 % du total.

Le commerce inter-DROM reste très marginal en matière d'importation, avec moins de 1% dans la plupart des cas, la seule exception étant la Guyane avec un flux entrant des autres DROM (des Antilles) qui représente 6% des flux.

Tableau 5 : Origines des importations en 2023.

Origines – milliers d'euros	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble
DOM	2 864	21 251	321	2 624	2 776	29 836
Métropole	485 888	250 290	848 483	467 425	117 792	2 169 877
Autres membres UE	79 012	48 481	217 315	59 871	58 229	462 909
Pays tiers	71 522	22 748	186 354	62 179	70 088	412 891
Ensemble	639 286	342 770	1 252 472	592 100	248 884	3 075 513

Source : Douanes et FranceAgriMer, réalisé par l'ODEADOM.

La Métropole demeure la principale destination des produits agricoles et agroalimentaires. Elle enregistre 71 % des exportations des DOM. Cependant, notons que les importations de la France métropolitaine proviennent majoritairement de la Martinique (83 %) et de la Réunion (73 %) et reste très minoritaire à Mayotte (seulement 5 %). Les exportations mahoraises sont quant à elles, destinées essentiellement aux pays tiers : soit 95 % de ses exportations (dont 5 % vers les Comores). La Guyane exporte majoritairement (61 %) vers les autres DOM.

Les autres Etats-membres de l'Union européenne absorbent, en moyenne, 11 % des exportations, sachant que cette proportion est nulle, ou quasi-nulle, pour trois des cinq départements ultra-marins (Guyane, Martinique et Mayotte). A contrario, cette destination représente un tiers des expéditions (31 %) pour les produits réunionnais.

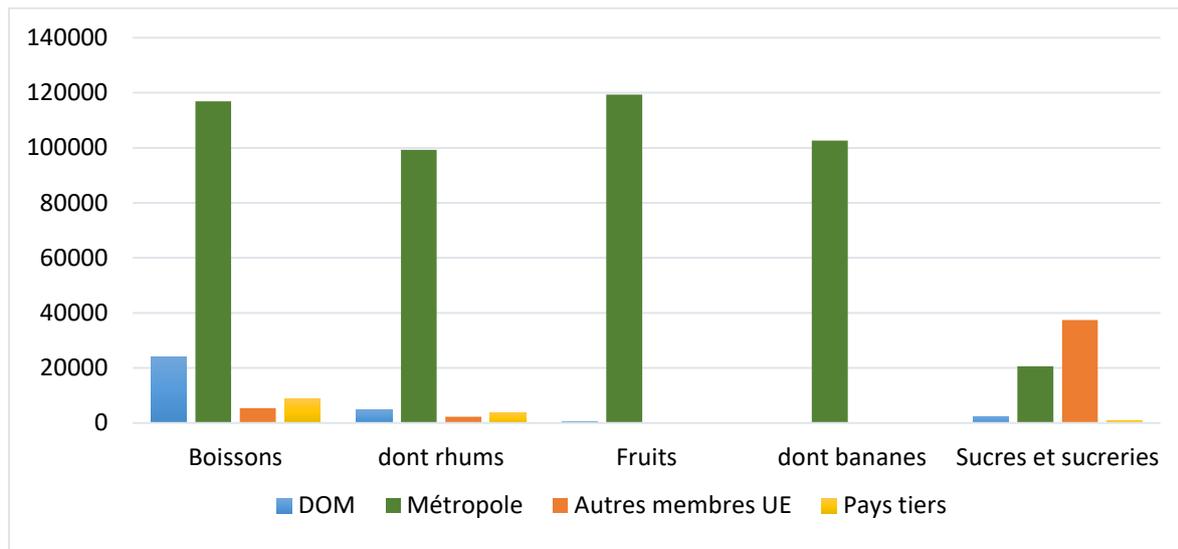
Tableau 6 : Destinations des exportations en 2023.

Destinations – milliers d'euros	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Martinique	Mayotte	Ensemble
DOM	19 144	4 996	8 444	21 905	0	54 490
Métropole	86 109	2 337	58 391	131 824	27	278 688
Autres membres UE	9 604	7	33 420	1 551	0	44 583
Pays tiers	3 388	811	7 112	4 001	543	15 855
Ensemble	118 245	8 151	107 368	159 282	570	393 616

Source : Douanes et FranceAgriMer, réalisé par l'ODEADOM.

Une décomposition de ces flux selon la nature des produits (Graphique 4) permet de constater que les autres Etats-membres de l'Union européenne importent plus de la moitié des expéditions de sucres ultra-marins. On note aussi que les exportations de fruits (essentiellement bananes – quasi-totalité des bananes exportées) se font uniquement vers l'hexagone et que seulement 6 % des exportations de boissons (rhums principalement) sont destinées aux pays tiers et 3 % aux autres Etats-membres de l'Union européenne. Près des trois quarts des exportations des boissons (dont 90 % des rhums exportés) est à destination de la France métropolitaine.

Graphique 4 : Destinations des exportations pour les principaux produits en 2023 (en milliers d'€).



Source : Douanes et FranceAgriMer, réalisé par l'ODEADOM.

4. Limites et perspectives

L'étude, portant uniquement sur l'alimentation humaine, ne permet pas de voir les montants totaux des flux commerciaux et d'effectuer un bilan général du commerce extérieur des DROM en termes de produits agricoles et agroalimentaires.

Une ouverture de l'étude sur les autres produits agricoles et agroalimentaires (produits destinés à l'alimentation animale, intrants agricoles, ...) pourrait être envisagée. Cela permettrait de mener une analyse plus générale et d'avoir une vue d'ensemble sur les flux de ces produits dans leur généralité.

Pour aller plus loin, quelques références

Direction générale des douanes et droits indirects, 2024.

<https://www.douane.gouv.fr/la-douane/opendata>

FranceAgriMer, 2024. VISIONet : Données économiques agricoles et alimentaires.

<https://visionet.franceagrimer.fr/Pages/accueil.aspx>

INSEE, 2022. Convertisseur franc-euro : Pouvoir d'achat de l'euro et du franc.

<https://www.insee.fr/fr/information/2417794>

ODEADOM, 2022. Couverture des besoins alimentaires dans les DROM : Avril 2022 - Note Observatoire EAOM n°2022 02. Accessible sur le site de l'ODEADOM :

https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2022/05/OEAOM-2022-02-Couverture_alimentaire.pdf